



## Modification du contrat de fréquentation 2021-2022

Mon enfant \_\_\_\_\_ était inscrit pour l'année 2021-2022

Régulier       Sporadique

### Voici mes modifications : En date du :

**Dorénavant, mon enfant fréquentera le service de garde : (Cocher le nouveau statut)**

Inscription fréquentation régulière :

Statut régulier : Au moins deux périodes (soit matin, midi, soir) de garde par jour et un minimum de trois jours au coût de 8,50\$ par jour.

**Nombre de jours par semaine \_\_\_\_\_ (minimum de trois jours)**

Spécifier : Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi   
Variable

Spécifier les périodes de présence de votre enfant :

Matin  (6h30 à 7h55)    Midi  (11h35 à 13h00)    Soir  (15h00 à 17h45)

Inscription de fréquentation sporadique fixe

Statut sporadique : Matin 4,00\$, soir 11,00\$.

**Ce sont les enfants qui fréquentent le service de garde de façon non régulière.**  
L'enfant utilise le service de garde 2 jours et moins par semaine. Si les journées changent, les parents doivent aviser le service de garde maximum le vendredi pour la semaine suivante. **L'enfant sera accepté selon la disponibilité des places. Les frais de garde sont payables lors de la réception de la facture.**

---

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable de garde \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_